

Madame  Monsieur

Nom d'usage : ..... Nom de naissance : .....

Prénom : .....

Date de naissance : .....

Fonction/grade : .....

Service : .....

Numéro de tél. : .....

**E-mail** (en majuscules) : .....

ÉTABLISSEMENT EMPLOYEUR : .....

Adresse complète : .....

N° SIRET : .....

RESPONSABLE DE LA FORMATION CONTINUE : .....

Tél. : .....

**E-mail** (en majuscule : *adresse à laquelle sera adressé l'accusé de réception de l'inscription*) : .....

### Désire participer à la formation suivante

Intitulé de l'action : .....

Date(s) de l'action : .....

Coût pédagogique : \_\_\_\_\_ Euros par participant

pris en charge par  OPCO  Budget de l'établissement  le participant

*APDHES-Centre Pierre Veaux se réserve le droit de reporter à des dates ultérieures ou d'annuler l'action de formation dans le cas où le groupe constitué serait inférieur à 5 stagiaires*

Toute annulation peut être faite, sans frais, par le bénéficiaire, si elle parvient par écrit à APDHES Centre Pierre Veaux au moins 10 jours ouvrés avant le début de l'action de formation.

Sauf cas de force majeure reconnue par APDHES Centre Pierre Veaux, pour toute annulation faite par le bénéficiaire moins de 10 jours ouvrés avant le début de l'action de formation, APDHES Centre Pierre Veaux facturera un dédit de 25 % des frais de formation, montant non imputable par le bénéficiaire à la contribution financière obligatoire de formation.

En cas d'absence ou d'abandon en cours de formation, les frais de formation sont dus en totalité. Il demeure possible de remplacer le stagiaire se désistant par une personne ayant le même profil et le même besoin de formation.

**Date et signature**  
(Nom, qualité du signataire) :

# TRANSPOSER LA DIRECTIVE EUROPÉENNE SUR LA TRANSPARENCE DE LA REMUNÉRATION

## SECTEURS PUBLIC, ASSOCIATIF ET PRIVÉ

### Objectifs

**S'approprier** les enjeux de la Directive européenne  
**Mesurer** l'impact de cette réforme sur vos pratiques RH

### Programme

#### 1. S'approprier la Directive européenne de transparence des rémunérations

- Les enjeux de cette directive
- Les entreprises concernées
- Présenter l'Index en 7 indicateurs
- Justifier les écarts
- Appréhender les sanctions prévues au plan européen

#### 2. La détermination de l'effectif et ses conséquences

- Définir les droits des candidats à l'embauche
- Préciser les droits des salariés
- Publier le rapport égalité dans « Egapro » et dans la BDESE

#### 3. Définir le périmètre d'application et la méthodologie de travail

- Distinguer les indicateurs à calculer selon la taille de l'entreprise
- Choisir la période de référence
- Sélectionner les salariés à prendre en compte
- Distinguer la notion de rémunération au sens européen et au sens français

#### 4. Respecter l'obligation de publication de l'index et se mettre en conformité

- Préparer la réunion du CSE avant de publier dans la BDESE
- Construire et développer un argumentaire pour justifier les écarts
- Connaître la procédure de transmission à la Dreets (Egapro)

### Modalités de formation

intra-établissement

Étude de faisabilité sur demande

inter APDHES

1 jour, 07 heures

📅 08 octobre 2026

**Date limite d'inscription**

17 septembre 2026

480 € par participant

### Public

Ressources Humaines, direction

### Méthodes pédagogiques

Échanges de pratiques entre participants  
Quiz et outils pratiques directement utilisables

### Intervenant

Juriste spécialiste en droit social

### Sanction de la formation

Attestation de formation

### Contact

05-56-24-49-39

info@apdhes.fr

### Référence

5.2.10.